

Les délégations syndicales ont été reçues le 18 décembre dernier au Ministère de la Santé par la Direction de la Sécurité Sociale.

Mandatée par le ministère, celle-ci a annoncé clairement qu'aucune COG (Convention Objectifs et de Gestion) n'aboutirait si celle-ci ne comporte pas les baisses de 10 % des effectifs de la caisse et 15 % d'économies de frais de gestion d'ici 2020.

Sous couvert d'égalité envers le régime général, les Pouvoirs Publics obligent notre régime spécial aux mêmes règles oubliant le fait que la CAMIEG est un régime complémentaire dégageant des excédents. Ils ont très vite oublié notre versement au régime général de 175 millions d'euros en 2014.

Pour rappel, l'absence de COG contraint la caisse à un fonctionnement budgétaire au 12<sup>e</sup>, obligation handicapant la caisse depuis fin 2016. Le conseil d'administration a voté le 5 décembre dernier une délibération afin que ce fonctionnement par 12<sup>e</sup> ne soit pas appliqué pour l'année 2018.

Par courrier en date du 28 décembre 2017, le ministère s'est opposé à cette délibération. L'année 2018 étant soumise à l'application des budgets 2016 exécutés pour 2018 par douzièmes provisoires.

Il est indispensable qu'une COG soit établie dans les premiers mois de cette nouvelle année 2018. Le fonctionnement en 12<sup>e</sup> dépassant un an dégradant inévitablement la qualité de service rendue aux assurés.

### **MAIS À QUEL PRIX ?**

Peu importe la manière utilisée, les baisses d'effectif et de frais de gestion sont annoncées comme des paramètres inévitables pour les Pouvoirs Publics. La caisse doit trouver des pistes pour atteindre ces objectifs.

Le rapport de l'IGAS, outrepassant ses prérogatives, avait en premier lieu conclu que les objectifs pouvaient être atteints en fermant 5 antennes sur les 17 du territoire national.

FO Énergie et Mines s'est toujours opposée à cette proposition totalement contraire à une égalité de traitement des assurés.

Notre délégation, depuis 2009, revendique le fait que toutes les tâches confiées à la CPAM92 (traitement des courriers et appels prestations) soient faites par les salariés de la CAMIEG.

La Direction de la Sécurité Sociale a beau nous soutenir que le service rendu aux assurés de la CAMIEG par la CPAM92 a des taux quantitatifs et qualitatifs satisfaisants. Les assurés subissant des retards, perte de leurs courriers, réponses inadaptées téléphoniques nous permettent de s'opposer aux chiffres. Cette décision de sous-traitance met en difficultés non seulement les assurés de la CAMIEG, mais également les salariés de la CPAM92 bien souvent affectés à cette tâche sans formation réelle de notre système de couverture maladie.

FO a toujours revendiqué que les frais de gestion, pourtant de bon niveau, pourraient être diminués par une baisse des réclamations dues à ce service que nous considérons dégradé. N'oublions pas que la CAMIEG paie, par des remises de gestion, les tâches confiées à la CPAM92.

Notre revendication de rapatriement des tâches effectuées par la CPAM92 à la CAMIEG est entendue partiellement puisqu'elle ne comprend que les appels assurés. Elle est employée à répondre à une obligation des Pouvoirs Publics d'économie de 15 % des frais de gestion. Aucune concession n'est donc proposée par les tutelles !

### ALORS POURQUOI NOUS VOUS PARLONS DE CHANTAGE ?

La Direction de la Sécurité Sociale veut bien étudier le fait que les appels assurés soient traités par le personnel de la CAMIEG. Une étude a été demandée à la Direction de la CAMIEG pour chiffrer l'économie réalisée sur les remises de gestion. Elle considère que la reprise des appels pourrait se faire sans création de postes particuliers au siège.

Néanmoins, afin d'atteindre les objectifs demandés, la fermeture de 3 antennes serait inévitable.

Alors, **soyons rassurés, ce ne sont plus 5 antennes, mais 3 ! N'est-ce pas une forme de chantage ?**

Une négociation est une recherche d'accord entre plusieurs interlocuteurs. C'est la confrontation d'intérêts incompatibles sur divers points que chaque interlocuteur va tenter de rendre compatibles par des concessions mutuelles afin de parvenir à un accord.

Nous attendons l'étude menée par la Direction de la CAMIEG.